

Annexe n° 1 : Les questions clés à se poser lors de la désignation d'un DPO

- ☐ La personne pressentie connaît-elle les enjeux et a-t-elle un intérêt pour la protection des données et les missions d'un DPO ?
- ☐ Avez-vous vérifié que la qualité ou les missions préexistantes de la personne pressentie n'engendre pas un conflit d'intérêts ?
- ☐ La personne dispose-t-elle du niveau de connaissances (expertise juridique et technique en matière de protection des données, connaissances des pratiques de l'organisme et du secteur d'activité, etc.) et des compétences nécessaires (aptitude à savoir communiquer, etc.) ?
- ☐ Si cela est nécessaire, un plan de formation est-il programmé à cet effet ?
- ☐ Avez-vous établi une documentation permettant de justifier le choix de votre DPO (exemple : CV, éventuelle certification, etc.) ?
- ☐ Est-il prévu de communiquer en interne (salariés, IRP, etc.) sur la désignation du DPO ?
- ☐ Les missions et conditions d'exercice des missions du délégué sont-elles formalisées dans une lettre de mission ou un contrat de prestation de service ?
- ☐ Des garanties sont-elles prévues pour assurer l'indépendance du DPO (ne pas être sanctionné pour l'exercice de ses missions de DPO, ne pas recevoir d'instruction dans le cadre de l'exercice de ses missions de DPO) ?
- ☐ Une organisation est-elle mise en place pour permettre au DPO de faire directement rapport au niveau le plus élevé de l'organisme ?
- ☐ Une évaluation de la charge de travail du DPO et de ses besoins matériels (infrastructure, personnel supplémentaire, etc.) a-t-elle été menée ?
- ☐ L'accès aux données et aux opérations de traitement sera-t-il facilité ? Le DPO pourra-t-il accéder aux informations utiles ?
- ☐ Des moyens de contact permettant aux personnes concernées de joindre facilement le DPO ont-ils été mis en place (adresse email dédiée, ligne téléphonique, etc.) ?
- ☐ Le périmètre des missions du DPO est-il défini ? (exemple : tenue du registre, rédaction des clauses de sous-traitance, etc.) ?
- ☐ Avez-vous défini une gouvernance (niveau de mutualisation adéquat, mise en place de relais ou référents, formalisation des missions de ces relais, etc.) ?